



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Valorisation des cultures ultramarines notamment mahoraise

Question écrite n° 32365

### Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre de la culture sur la valorisation des cultures ultramarines et notamment mahoraise. La France est riche d'une diversité culturelle importante, notamment du fait des cultures régionales ultramarines. C'est le cas notamment à Mayotte, qui possède deux langues vivantes régionales (un dialecte du swahili et un dialecte du malgache) et un important patrimoine vivant en matière musicale et de danse comme le Debaa, le Mbiwi. Cette richesse linguistique, musicale et en expression corporelle est un atout important pour le rayonnement culturel français dans l'océan Indien et en Afrique. C'est le cas en particulier vis à vis de la grande zone swahiliphone du continent africain, des îles du sud-ouest de l'océan Indien, en particulier de Madagascar. Pourtant, le patrimoine culturel régional vivant de Mayotte est peu valorisé par les pouvoirs publics français. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend entreprendre pour valoriser la culture mahoraise, sa connaissance en métropole et favoriser sa pratique comme une des bases du dialogue des cultures au niveau de l'Afrique et de l'océan Indien.

### Texte de la réponse

Une stratégie spécifique pour les territoires ultramarins a été définie au sein du ministère de la culture. Cette feuille de route doit permettre d'engager une politique publique appropriée afin de résorber les différences d'accès à la culture entre l'hexagone et les territoires ultramarins. Elle prévoit également d'assurer une meilleure connaissance des cultures ultramarines en hexagone et à l'international. Plusieurs actions ont été mises en place afin d'atteindre ces objectifs : L'encouragement à la mobilité des artistes de et vers les territoires d'outre-mer. À cette fin, le Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels a été abondé à parité avec le ministère des outre-mer pour atteindre 1 M€ à partir de 2019. Deux conventions ont été signées en 2020, actant la création, en lien avec l'Institut français et les directions des affaires culturelles (DAC) des outre-mer, de deux fonds de mobilités : un pour la zone « Caraïbes » doté de 60 000 € et un second pour la zone « indianocéanique » doté de 50 000 €. Dans le même objectif de mobilité, une subvention supplémentaire a été attribuée à l'Office national de diffusion artistique afin qu'il puisse renforcer ses actions en outre-mer et notamment organiser des rencontres entre acteurs culturels ultramarins et hexagonaux. Un Pacte pour la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public a été signé le 11 juillet 2019 par la Présidente de France Télévisions et les ministres de la culture et des outre-mer. Cette convention fixe les objectifs permettant d'améliorer de façon concrète et pérenne la représentation des outre-mer dès 2019 au sein des offres de France Télévisions. Le bilan du Pacte est déjà très positif car les 25 engagements pris ont déjà été mis en œuvre. Deux temps forts en 2021 vont permettre de renforcer la stratégie du ministère en vue d'aller encore plus loin dans la valorisation des cultures ultramarines : Des groupes de travail se réuniront afin de définir une stratégie concertée et transversale pour la sauvegarde du patrimoine commun immatériel (PCI) des outre-mer. En pleine émergence sur les territoires ultramarins, le PCI est un secteur culturel récent, pour lequel des dispositifs territoriaux restent à inventer ou consolider. Des ateliers collaboratifs pour l'identification et la sauvegarde du PCI ont été organisés en 2019 à l'initiative du ministère et d'autres le seront sur 2021, en collaboration avec le service d'inventaire régional de la Réunion. Plusieurs patrimoines immatériels présents à Mayotte devraient ainsi être inclus à l'Inventaire national : le

debaa, le maulida shenge, le mbiwi, le tani malandi, etc. Un programme de formation à l'ethnographie audiovisuelle à destination des agents du conseil départemental est en cours d'élaboration sur 2021-2023, en partenariat avec le Centre national de la recherche scientifique, l'École des hautes études en sciences sociales, le Musée de Mayotte, le musée du quai Branly, la DAC, le département de Mayotte et la direction générale des patrimoines du ministère. Un accent particulier de la stratégie du ministère de la culture concerne la valorisation et la promotion de la diversité linguistique des territoires ultramarins. Des États généraux du multilinguisme dans les outre-mer (EGM-OM) seront organisés à la Réunion du 25 au 29 octobre 2021, en partenariat avec le ministère des outre-mer et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ils réuniront 250 personnes originaires de tous les territoires ultramarins et d'hexagone, afin de mener une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux linguistiques dans les outre-mer. Une importante délégation mahoraise est attendue à cet événement. L'objectif sera d'aboutir à la mise en œuvre d'une politique publique renouvelée, favorable au multilinguisme dans l'éducation, l'espace public et les différents domaines de la vie sociale et culturelle. Facteur d'intégration et de cohésion sociale, une telle politique garantira par ailleurs une meilleure maîtrise de la langue française parmi les populations ultramarines. Afin de préparer au mieux les EGM-OM de 2021, la DAC de Mayotte a organisé les 20 et 21 novembre derniers une série de tables rondes consacrées aux langues en usage à Mayotte, en partenariat avec le Conseil départemental et le Centre universitaire de Mayotte.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mansour Kamardine](#)

**Circonscription :** Mayotte (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32365

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 septembre 2020](#), page 6397

**Réponse publiée au JO le :** [29 décembre 2020](#), page 9709